

0260012X  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE DANIEL FAUCHER  
12 PLACE DU CHAMP DE MARS  
26270 LORIOLE SUR DROME  
Tel : 0475611360

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 57-1

**Annule et remplace l'acte n° 57 - 2023-2024**

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2024

Réuni le : 02/07/2024

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2024**

**Numéro de la DBM : 8**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la Décision Budgétaire Modificative de 17 000€ de prélèvement sur le Fonds de roulement. Cette somme sera répartie de la façon suivante :

- 15 000€ sur le service ALO pour le financement de la viabilisation - électricité
- 2 000€ sur le service ALO pour le financement de la nouvelle redevance pour les ordures ménagères auprès de la CCVD

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 14

Contre : 2

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0